



Paris, le 7 novembre 2016 - LEADMEDIA GROUP (FR0011053636, ALLMG, éligible PEA PME), spécialiste du ciblage et de la génération de trafic qualifié pour le e-commerce (la « **Société** »), annonce :

1. la signature ce jour d'un contrat d'émission avec BRACKNOR FUND LTD (l' « **Investisseur** ») en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission d'un nombre maximum de 300 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « **OCA** ») qui seront assorties de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») (les OCA et les BSA ensemble, les « **OCABSA** ») se décomposant en six tranches de 50 OCA chacune, pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 3 millions d'euros sous réserve d'approbation par les actionnaires (le « **Contrat d'Emission des BEOCABSA** »), et
2. la nomination le 4 novembre dernier de Monsieur Dave Moreau au poste de Président du Conseil d'administration.

**Mise en place d'un financement obligataire flexible par émission réservée d'OCABSA pour un montant d'emprunt obligataire de 3 millions d'euros sous réserve d'approbation par les actionnaires**

### **Objectif de l'opération**

**Leadmedia Group prévoit d'utiliser ces ressources pour accélérer son expansion en Asie et lancer ses activités sur le middle East. Ces ressources seront également utilisées pour accélérer les développements de ses plateformes technologiques.**

### **Accélérer son expansion en Asie et initier le développement au Moyen-Orient**

Leadmedia Group est déjà actif en Asie à Singapour et en Malaisie ainsi qu'en Inde. Grâce à cet investissement, la société prévoit de continuer et d'accélérer son développement sur la zone avec le renforcement de ses activités pour atteindre des objectifs de croissance conformément à son plan de développement ambitieux dans la région.

Leadmedia compte également lancer ses activités aux Emirats Arabes Unis où la taille du marché du e-commerce devrait atteindre 10 milliards de dollars d'ici 2018. Pour cela, le groupe compte y lancer ses activités de génération de trafic qualifié pour le e-commerce et les marques en s'appuyant sur son savoir-faire technologique et le soutien actif de Bracknor quant au développement de la notoriété du groupe au sein de l'écosystème de l'univers digital et business de la région. A cet effet, Bracknor a déjà commencé à nous introduire auprès de grands partenaires sur la zone.

### **Accélération des développements technologiques**

Fondé en 2008, Leadmedia Group travaille depuis des années à l'amélioration de ses algorithmes de comparaison de prix et de matching. Depuis 1 an, Leadmedia a également développé des technologies

de retargeting cross canal et une plateforme de customisation du contenu en fonction d'une multitude de critères. Le groupe entend bien continuer à investir dans cette plateforme pour poursuivre l'amélioration de la façon dont les consommateurs se voient proposer des offres par les e-commerçants afin que ces dernières correspondent exactement à leurs attentes.

Commentant cet investissement, Xavier Latil, DG de Leadmedia Group, a déclaré : « *Il s'agit d'une excellente nouvelle, à la fois pour nos clients et pour les équipes Leadmedia. Nous avons toujours eu pour objectif de transformer la façon dont les internautes accèdent aux offres des e-commerçants et l'accélération en Asie constitue également une priorité stratégique pour le groupe. Ce financement va également nous permettre de nous déployer au Moyen-Orient, zone sur laquelle le groupe d'investissement Bracknor pourra accompagner notre développement rapide. A cet effet, Bracknor a déjà commencé à nous introduire auprès de grands partenaires média de la région* ».

Pierre Vannineuse, CEO et co-fondateur de Bracknor Investment Group, déclare : « *L'arrivée de Leadmedia Group dans notre portefeuille constitue un premier investissement stratégique pour Bracknor dans les technologies de l'information qui nous permet d'obtenir une exposition aux domaines les plus prometteurs: Big Data, Algorithmique & marketing cross canal* » .

Aboudi Gassam, Chairman de Bracknor Investment Group & Vice-President en charge du Business Development de MS Group, déclare : « *Ce partenariat multilatéral permettra à LeadMedia d'accélérer sa croissance et de saisir les opportunités de développement sur le marché très dynamique du Moyen-Orient. Nous sommes heureux de soutenir Leadmedia dans le développement de ses solutions qui améliorent considérablement la façon dont les entreprises se connectent avec leur audience cible au travers de l'utilisation de la data et de solutions cross canal* ».

\*\*\*

L'émission de la première tranche de 50 OCABSA au profit de l'Investisseur, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire de 500.000 euros (la « **Première Tranche** »), a été réalisée ce jour sur décision du Directeur Général agissant sur délégation de compétence conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 novembre 2016, lui-même agissant sur le fondement de la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2016.

Les OCABSA suivantes seront émises en 5 tranches, chacune d'un montant de 500.000 €, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur, sur exercice de bons d'émission attribués gratuitement à l'Investisseur (les « **Bons d'Emission** ») qui obligeront ce dernier, sous réserve du respect par la Société de certaines conditions détaillées ci-dessous en **Note 1**, à souscrire à une tranche supplémentaire de 50 OCABSA.

L'émission des 5 tranches additionnelles reste soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui sera convoquée pour le 21 décembre 2016, conformément à l'avis de réunion valant avis de convocation qui sera publié le 14 novembre prochain au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), aux fins d'autoriser l'émission de 5 Bons d'Emission d'OCABSA au profit de l'Investisseur (suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne nommément désignée).

Les Bons d'Emission ont une durée de 24 mois à compter de ce jour et, en conséquence, ne pourront plus être exercés par l'Investisseur à compter du 8 novembre 2018.

Il est prévu que le tirage de chaque tranche d'OCABSA puisse être réalisé à la demande de la Société dans les 5 jours de bourse suivant la plus proche des deux dates suivantes : (i) l'expiration d'une période de 120 jours de bourse à compter du tirage de la tranche précédente (la « **Période de Récupération** ») ou (ii) à compter de la date à laquelle la totalité des OCABSA émises au titre de la tranche précédente auront été converties en actions par l'Investisseur. Il est précisé que l'Investisseur aura également la possibilité de demander à la Société l'émission d'une nouvelle tranche d'OCABSA, sans toutefois

qu'une telle demande ne s'impose à la Société avant l'expiration de la Période de Récupération. Compte tenu de la durée de validité des Bons d'Emission (24 mois), il est précisé que le respect des délais maximum indiqués ci-avant pourrait avoir pour conséquence un tirage limité à 4 tranches d'OCABSA.

Il a par ailleurs été convenu qu'à titre de paiement d'une commission d'engagement forfaitaire, la Société émettra au profit de l'Investisseur une OCA d'une valeur nominale de 17.500€ (sans aucun BSA attaché) lors du tirage de chaque tranche.

L'opération pourrait ainsi se traduire par un apport de fonds propres de 6.000.000 d'euros :

- 3.000.000 d'euros correspondant à la souscription de la totalité des OCA (autrement que par voie de compensation avec le montant de la commission d'engagement forfaitaire due lors du tirage de chaque tranche), et
- 3.000.000 euros correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

### **Impact dilutif de l'émission des OCABSA**

La Société rappelle que cette opération est susceptible de générer une dilution dont l'incidence théorique future est donnée dans le tableau ci-dessous.

L'incidence de l'émission des OCABSA (si le plafond maximum était atteint) sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et n'y souscrivant pas (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 7 novembre 2016) serait la suivante :

Participation théorique dans le capital de la Société	Sur la base des actions en circulation à ce jour	Base diluée des instruments dilutifs émis avant le 7 novembre 2016
Avant émission des actions ordinaires nouvelles de la Société issues de la conversion de la totalité des OCA et de l'exercice des BSA	1,00%	0,98%
<b>Mise en place du financement par émission d'OCABSA</b>		
Après émission de 558 252 actions ordinaires nouvelles de la Société issues de la conversion des seules OCA de la tranche 1	0,93%	0,92%
Après émission de 182 482 actions ordinaires nouvelles supplémentaires issues de l'exercice des BSA 1 attachés aux OCA de la tranche 1	0,91%	0,90%

Après émission de 62 500 actions ordinaires nouvelles supplémentaires issues de l'exercice des BSA 2 attachés aux OCA de la tranche 1	0,90%	0,89%
Après émission de 2 791 262 actions ordinaires nouvelles supplémentaires de la Société issues de la conversion des OCA des tranches 2 à 6	0,67%	0,67%
Après émission de 1 213 592 actions ordinaires nouvelles supplémentaires issues de l'exercice des BSA 1 attachés aux OCA des tranches 2 à 6	0,61%	0,61%
Après émission de 312 500 actions ordinaires nouvelles supplémentaires issues de l'exercice des BSA 2 attachés aux OCA des tranches 2 à 6	0,59%	0,58%

*Le cours moyen pondéré retenu pour le calcul de la dilution est le cours moyen pondéré des volumes de la séance du 4 novembre 2016, soit 1,03 €. Cette dilution ne préjuge ni du nombre d'actions final à émettre ni de leur prix d'émission, lequel sera fixé en fonction du cours de bourse, selon les modalités décrites ci-dessous.*

Il est précisé que cette opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La Société informera les actionnaires au fur et à mesure de l'émission et de l'exercice des 6 Bons d'Emission.

### **Modalités et cadre juridique de l'opération**

#### *Principales caractéristiques des Bons d'Emission*

Les OCABSA seront émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission attribué gratuitement à l'Investisseur et qui obligent ensuite leur porteur, pendant 24 mois et sous réserve du respect par la Société de certaines conditions détaillées ci-dessous en **Note 1**, à souscrire à une tranche d'OCABSA. Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf en cas de transfert au profit d'un affilié), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext et ne seront par conséquent pas cotés.

Un premier Bon d'Emission a été émis ce jour sur décision du Directeur Général agissant sur délégation de compétence conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 novembre 2016, lui-même agissant sur le fondement de la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2016 (placement privé).

Les 5 Bons d'Emission supplémentaires pourront être émis au profit de l'Investisseur à condition que l'assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée pour le 21 décembre 2016 dans les locaux de la société Truffle Capital situés 5, rue de la Baume – 75008 Paris, en valide le principe.

### Principales caractéristiques des OCA

Les OCA seront émises au prix unitaire de 10.000 euros, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission.

Arrivées à échéance, les OCA encore en circulation devront impérativement être converties en actions par l'Investisseur.

Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission, les OCA non converties à cette date devront être remboursées au pair par la Société.

Les OCA, qui ne seront cessibles qu'avec l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affilié(s) de l'Investisseur), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext et ne seront par conséquent pas cotées.

Les OCA pourront être converties en actions nouvelles ordinaires de la Société à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N=Vn/P$$

#### Où :

**N** : correspond au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

**Vn** : correspond à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA)

**P** : correspond à 90% du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les 7 jours de bourse précédant la date d'envoi d'une notice de conversion.

Il est précisé que s'agissant de la seule Première Tranche, **P** correspondra à la plus haute valeur entre (i) 90% du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les 7 jours de bourse précédant la date d'envoi d'une notice de conversion et (ii) le prix minimum autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2016 dans sa treizième résolution correspondant à quatre-vingt-dix pour-cent (90%) de la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action de la Société sur Alternext Paris précédant la date d'envoi d'une notice de conversion.

### Principales caractéristiques des BSA

Les BSA seront composés de deux catégories :

- les BSA 1 dont le nombre à émettre à l'occasion de l'émission de chaque tranche d'OCABSA sera déterminé comme suit : 50% de la valeur nominale d'une OCA divisé par le prix d'exercice des BSA 1 (déterminé dans les conditions définies ci-après), et
- les BSA 2 dont le nombre à émettre à l'occasion de l'émission de chaque tranche d'OCABSA sera déterminé comme suit : 50% de la valeur nominale d'une OCA divisé par le prix d'exercice des BSA 2 (déterminé dans les conditions définies ci-après).

Les BSA seront immédiatement détachés des OCA à compter de leur émission. Les BSA, qui ne seront cessibles qu'avec l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affilié(s) de l'Investisseur), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext et ne seront par conséquent pas cotés.

Les BSA 1 pourront être exercés pendant une période de deux (2) ans à compter de leur émission et les BSA 2 pourront être exercés pendant une période de cinq (5) ans à compter de leur émission (la « **Période d'Exercice** »).

Chaque BSA donnera droit à son porteur, pendant sa Période d'Exercice, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA 1 sera égal à 100% du cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société (tel que publié par Bloomberg) sur les vingt (20) jours de bourse précédant la demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission d'une nouvelle tranche d'OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant des BSA 1 de la Première Tranche, le prix d'exercice des BSA 1 est de 1,37 euro.

Le prix d'exercice des BSA 2 sera égal à quatre (4) euros.

En fonction de l'hypothèse de volatilité de l'action retenue et sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 4 novembre 2016 (soit 1.03 euros), la valeur théorique d'un BSA est égale à 0.2334 euros.

### **Actions nouvelles résultant de la conversion des OCA ou de l'exercice des BSA**

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA ou sur exercice des BSA porteront jouissance courante.

Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur Alternext sur la même ligne de cotation (FR0011053636).

La Société tiendra à jour sur son site un tableau récapitulatif des Bons d'Emission, des OCA, des BSA et du nombre d'actions en circulation.

### **Engagement de l'Investisseur**

Jusqu'à la plus tardive des deux dates entre (i) la fin de la période d'engagement de 24 mois et (ii) la conversion et/ou le remboursement de toutes les OCA en circulation, l'Investisseur s'est engagé à ne demander aucun siège au sein du conseil d'administration de la Société.

### **Note 1 : Principales conditions à la souscription des OCABSA par l'Investisseur :**

- aucun changement défavorable significatif (*material adverse change*) n'est survenu ;
- aucun changement de contrôle de la Société n'est survenu ;
- aucune autorité ne s'est opposée ou ne s'oppose à l'émission des OCA (ou leur conversion) ou des BSA (ou leur exercice) ;
- aucun cas de défaut n'existe au jour de la demande de tirage ;
- les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension) ;
- le cours de clôture de l'action LEADMEDIA GROUP doit avoir été supérieur à 130% de la valeur nominale de l'action lors des 60 derniers jours de bourse précédant la demande de tirage ;

- la Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles suffisant pour servir les conversions des OCA devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des OCA encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant au montant nominal de cette dette obligataire divisé par le cours moyen pondéré par les volumes de l'action LEADMEDIA GROUP à la clôture le jour du tirage.

## **Nomination de Monsieur Dave Moreau au poste de Président du Conseil d'administration**

La Société annonce la nomination le 4 novembre dernier de Monsieur Dave Moreau au poste de Président du Conseil d'administration de la société Lead Media Group, suite à la démission de Monsieur Bernard-Louis Roques, co-fondateur de la société Truffle Capital, qui occupait cette fonction depuis janvier 2016.

Monsieur Dave Moreau a été nommé avec succès membre du Conseil d'administration par cooptation avant d'être désigné Président.

Monsieur Dave Moreau est un entrepreneur anglais expérimenté, doté d'une expérience approfondie du monde de la technologie et des médias à l'international, au travers de laquelle il a bâti un réseau de partenaires, dans les technologies mobiles notamment. Au cours de sa carrière, il a également développé un savoir-faire pointu et varié dans différents domaines tels que la finance, M&A et levées de fonds, ou le journalisme. Il est aujourd'hui Président non exécutif de plusieurs sociétés évoluant dans l'univers du digital en Europe.

Bernard-Louis Roques déclare : *« Leadmedia est parvenu au cours des 18 derniers mois à conduire à marche forcée un recentrage autour de son cœur de métier technologique dans le domaine du Data Marketing.*

*Grâce à ses outils propriétaires, ses algorithmes de catégorisation et de qualification du trafic, et ses technologies d'email retargeting, Leadmedia collecte et enrichit des quantités croissantes de données sur l'intention d'achat, monétisées auprès d'une clientèle internationale d'e-commerçants, de marques et de sites spécialisés.*

*Aujourd'hui, Leadmedia peut par ailleurs capitaliser sur sa base de données ultra qualifiée, composée de 50 millions de profils d'acheteurs, 20 millions de produits référencés, 2000 marchands sous contrat dans 8 pays, ainsi que sur sa position de leader des comparateurs d'achat dans des zones à fort potentiel telles que l'Australie ou le Canada.*

*Définitivement recentré sur ses actifs clés rentables, Leadmedia recouvre désormais une santé financière pérenne suite au succès de la récente augmentation de capital ouverte à tous les actionnaires. Satisfait par cette transition rapide, dont le succès n'aurait pu être assuré sans les efforts continus et sans relâche du management, je suis heureux de céder la place à David Moreau à qui je souhaite d'accompagner avec succès le développement de Leadmedia dans ses objectifs de création de valeur.*

Xavier Latil, CEO, de LeadMedia Group, déclare : *« Je remercie Bernard-Louis Roques pour son soutien pendant la période de recentrage du groupe, sa disponibilité et son expertise en tant que Président du Conseil d'administration. L'arrivée de Dave Moreau en tant que Chairman marque l'entrée de Leadmedia dans une nouvelle ère ».*

*« Je suis ravi de rejoindre le Conseil d'administration de LeadMedia Group en tant que Président et je suis persuadé que Xavier et les équipes Leadmedia sont confiants dans le fort potentiel de développement à l'international. L'avenir semble très prometteur pour Leadmedia et je suis enthousiaste à l'idée de collaborer avec les équipes talentueuses du groupe », a ajouté M. Moreau.*

**A propos de LeadMedia Group :**

Fondé en 2008, coté à Paris sur le marché Alternext et éligible au PEA PME, LeadMedia Group est un acteur majeur du secteur digital en tant que prestataire de services intégré pour le marketing online et prestataire de solutions de data marketing. Fort d'un portefeuille de technologies propriétaires innovantes et riche d'actifs media dont les sites Shopbot, BuscaDescontos ou BlackFriday, LeadMedia Group a développé un véritable savoir-faire dans le « data marketing ». LeadMedia Group a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 16 millions d'euros et compte 87 collaborateurs dans 5 pays. La société est labellisée « entreprise innovante » par bpiFrance (ex Oséo) depuis mars 2011.